
DECRET N°72-46 du 22 février 1972

chargeant le Ministre de la Santé
Publique de l'intérim du Ministre
du Développement Rural.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret N° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Pour compter du 21 février 1972, Mr Albert OUASSA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence de Mr Mama CHABI.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 février 1972

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Hubert M A G A

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11- HC 3 - SGG 4 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4